

Enseignantes chargées des aides à dominante pédagogique

Mme RONGIER Evelyne

Ecole Ruisseau Mauguet

Rue Roger Gauthier

71 000 Saint-Rémy

Tel: 03.85.93.92.46 (répondeur)

Secteurs de collège de Givry et St-Rémy

Cette aide s'adresse:

Aux élèves qui manifestent des difficultés dans les apprentissages fondamentaux.

Objectifs:

- Améliorer la capacité de l'élève à dépasser les difficultés qu'il éprouve dans ses apprentissages.
- L'aider à maîtriser ses méthodes et ses techniques de travail.
- Lui faire prendre conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite.

Comment?

- Par une aide individuelle ou en petit groupe une à plusieurs fois par semaine, pendant le temps scolaire.
- Par une intervention dans la classe.

Les parents sont informés de l'aide. Des entretiens sont prévus ponctuellement

Enseignant chargé des aides à dominante rééducative

Pas d'enseignant chargé de ces aides

Secteurs de collège de Givry et St-Rémy

Cette aide s'adresse:

Aux enfants dont les comportements et les relations perturbent l'efficacité dans les apprentissages, et pour lesquels la seule réponse pédagogique s'avère inopérante.

Objectifs:

- Restaurer chez l'enfant l'estime de soi et le désir d'apprendre.
- Favoriser l'ajustement progressif des conduites émotionnelles, intellectuelles et corporelles.

Comment?

- Par une aide hebdomadaire individuelle ou en tout petit groupe, pendant le temps scolaire.
- Médiation: jeu, dessin, parole...

L'aide rééducative est entreprise avec l'accord des parents et leur concours.

Psychologue scolaire

Mme KECK Magali

Psychologue de l'Education Nationale

psychologue.st-remy@ac-dijon.fr

Secteurs de collège de Givry et St-Rémy

Les interventions de la psychologue scolaire se font en direction des enfants et de leur famille, des enseignants.

Son rôle:

➤ Auprès de l'enfant:

- Examens psychologiques
- Suivis individuels

➤ Auprès de la famille:

- Accompagnement, information et conseil

➤ Auprès de l'enseignant:

- Écoute et aide à la compréhension de l'enfant.
- Recherche des formes d'aides adaptées.

En outre, elle remplit des missions auprès de la CDO (Commission Départementale d'Orientation), de la MDPH (Maison Départementale des personnes handicapées) et des équipes de suivi de scolarisation.

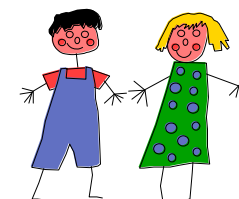
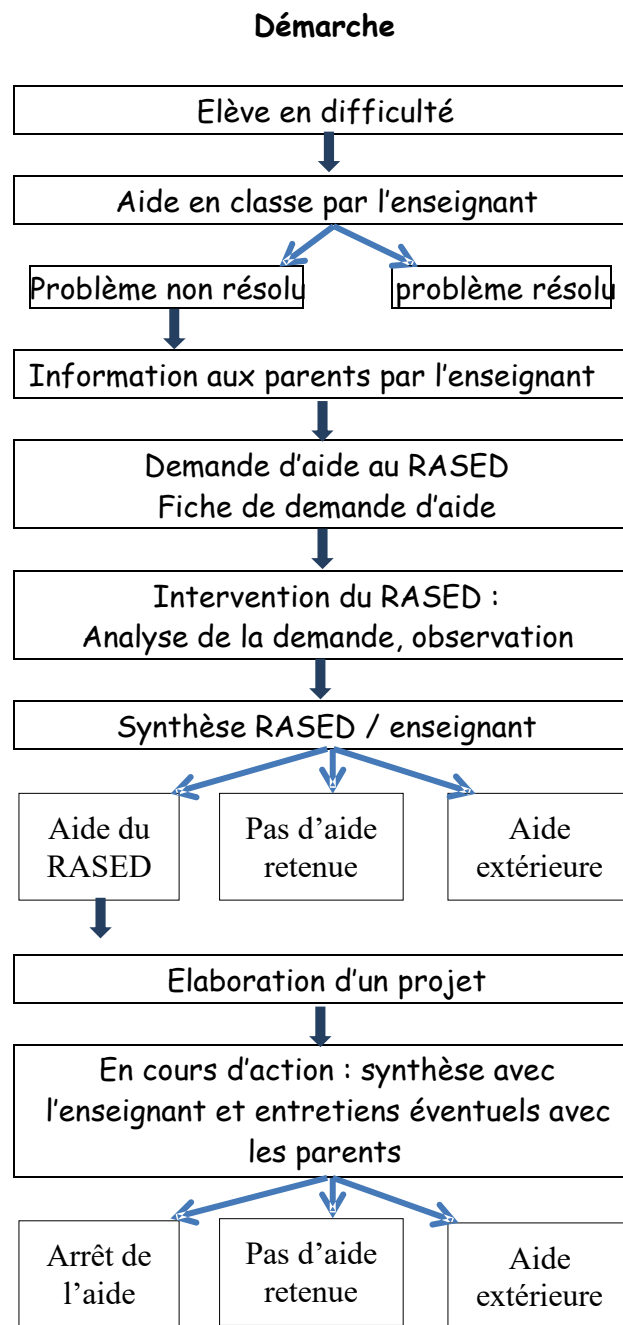


Qui peut faire appel au RASED ?

- L'enseignant de la classe
- Les parents de l'élève
- L'élève lui-même

Quelle que soit l'origine de la demande, pour que le projet d'action d'aide se réalise dans de bonnes conditions, il est indispensable que l'ensemble des partenaires travaille en collaboration.

Pour les élèves qui ne relèvent pas de l'action du RASED, des solutions faisant appel à des structures extérieures à l'école sont étudiées par l'équipe éducative.



**Réseau d'Aides Spécialisées
aux Élèves en Difficulté
(R.A.S.E.D)**

Circonscription Chalon I

Les aides spécialisées ont été mises en place par le ministère de l'Éducation Nationale en 1990 (nouveaux textes de référence: circulaire du 30.04.02).

Elles sont organisées en réseau composé d'une **équipe pluridisciplinaire**:

- un psychologue scolaire
- un maître chargé des aides rééducatives
- un maître chargé des aides pédagogiques.

Ses membres font partie de l'équipe éducative de l'école.

Le RASED a pour missions :

- La **prévention** des difficultés scolaires
- L'**aide** aux enfants en difficulté.

L'équipe du RASED travaille avec les enseignants, les parents et tout partenaire intervenant auprès de l'enfant.